

# Programme de groupe socio-éducatif pour auteurs d'infractions à caractère sexuel

## Méthode

---

- La méthodologie s'inscrit dans une démarche qui utilise notamment la dynamique de groupe. Le contenu des modules de formation est adapté à chaque catégorie d'auteur et à la problématique personnelle du participant. Une participation active est donc de mise.
- La palette des outils pédagogiques utilisés est variée : discussions - débats, explications théoriques, essai des apprentissages par des jeux de rôle et des mises en situation, utilisation de techniques de communication et de résolution de problèmes, préparations écrites à domicile, etc.

## Objectifs poursuivis

---

### **La responsabilisation :**

Au fil des séances, le participant va s'efforcer de dégager sa responsabilité dans les faits commis.

### **La conscientisation :**

La formation fait prendre conscience au participant que l'acte délictueux pose un problème et le cas échéant, l'aide à élaborer une demande de soutien thérapeutique qui peut lui permettre de prolonger et d'approfondir le travail initié en groupe.

### **Le savoir-faire :**

Amener le participant à mettre en œuvre des alternatives au passage à l'acte en l'aidant à acquérir un meilleur auto-contrôle et des moyens plus adéquats d'entrer en contact avec les autres (habiletés sociales).

### **L'intégration :**

La répétition des séances permet au participant de s'intégrer davantage dans la société tout en favorisant son autonomie (le groupe = mini société).

## Modalités de fonctionnement

---

- La formation de groupe (75h) est dispensée en Wallonie et à Bruxelles à des groupes de 5 à 7 participants. Elle se répartie en 24 séances hebdomadaires de trois heures chacune.
- Exceptionnellement, pour des raisons d'organisation et selon l'appréciation des formateurs, elle peut s'effectuer en 20 séances individuelles d'1h30. La durée d'une formation individuelle est de 30h.
- La formation comprend également deux entretiens tripartites et deux entretiens préliminaires.

### **Conditions de participation**

---

- La formation est gratuite.
- Aucune connaissance de base n'est requise.
- Une reconnaissance minimale des faits est nécessaire.
- Les participants doivent respecter les engagements du contrat de formation.

### **Nos engagements**

---

- Etre disponibles pour tout conseil ou entretien individuel.
- Respecter le secret professionnel.
- Remettre aux autorités judiciaires la fiche de fréquentation du participant et rendre compte du respect des engagements énumérés dans le contrat de formation.

### **Lieux de prestation**

---

- \* Arlon : rue du Sanctuaire, 1 (idem pour Neufchâteau)
- \* Bruxelles : maison de justice
- \* Charleroi : lieu à déterminer
- \* Dinant : maison de justice
- \* Huy : maison de justice
- \* Liège : Sygma (rue Macquoy, 57)
- \* Marche : maison Grande Pêcherie, 19
- \* Namur : bureau Triangle
- \* Nivelles : maison de justice
- \* Tournai : UPPL (rue Despars, 92)
- \* Verviers : maison de justice

### **Contact**

---

Rue de la Dodane, 18 à 5000 NAMUR  
Tel: 081/22.66.38 ou GSM 0472/ 317 111  
Fax: 081/26.00.59  
E-mail: [formationtriangle@uppl.be](mailto:formationtriangle@uppl.be)